LES ROLES ET RESPONSABILITES DES FORCES ARMEES DANS LE PROCESSUS DE REFORMES POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES

INTRODUCTION

En Afrique le visage de l'armée est le fruit d'une longue évolution. D'abord destinées à protéger les intérêts de la tribu puis des royaumes, les armées africaines ont connu une autre dimension quand elles ont été intégrées dans les armées coloniales.

L'ère postcoloniale a vu la naissance de véritables armées nationales qui ont de tout temps, accompli leurs différentes missions.

Les Forces armées togolaises (FAT) créées en 1964 ont à l'instar des autres forces armées eu pour missions la défense de l'intégrité du territoire et la sécurité des personnes et des biens. Elles ont œuvré aux côtés de toutes les couches sociales pour bâtir le Togo. Républicaines et apolitiques elles sont au service du peuple togolais sans exclusion. La constitution togolaise Consacre d'ailleurs en son article 147 ce qui suit : je cite « Les forces armées togolaises sont une armée nationale, républicaine et apolitique. Elles sont entièrement soumises à l'autorité politique constitutionnelle régulièrement établie ». Fin de citation. Véritable bouclier protecteur de l'Etat togolais, l'armée ne saurait être en marge des grandes décisions qui engagent la vie de la nation.

Aucun pays au monde ne peut se développer sans ses forces armées chargées de protéger ses intérêts.

Notre réflexion portera d'abord sur les rôles et les missions des forces armées puis face aux nouveaux défis sécuritaires, il sera élucidé leurs rôles et responsabilités dans les réformes politiques et institutionnelles.

I- LES FORCES ARMEES : ROLES ET MISSIONS

Dans la plupart des constitutions des pays africains, le chef d'État reçoit le titre de « chef suprême des forces armées ». Une telle désignation, inspirée de la Constitution américaine, non seulement conforte mais également rend ultime, c'est-à-dire incontestable, l'autorité du titulaire de la magistrature suprême dans ses attributions de commandant en chef pour protéger la nation ou ses ressortissants contre une agression déjà déclenchée ou en tout cas d'attaque imminente.

On retrouve dans ces constitutions que l'institution de défense et de sécurité doit se subordonner à l'autorité civile régulièrement établie, tout en étant au service des populations dont elle a le devoir d'assurer la protection et la sécurité. La satisfaction de telles exigences légales et constitutionnelles requiert que le fonctionnement de l'armée et des forces de sécurité soit mieux encadré.

Les forces armées sont des institutions établies par l'État essentiellement à des fins de défense nationale, pour lutter contre les menaces extérieures et prévenir les conflits internes.

Elles sont à même d'exercer leur rôle constitutionnel légitime de manière efficace et responsable, dans un cadre de contrôle civil démocratique, et dans le respect de l'état de droit et des droits humains

L'objectif principal des forces armées est la défense de la nation. Auparavant, les forces armées jouaient un rôle plus large, en protégeant non seulement le territoire national contre l'invasion, mais aussi en menant le cas échéant des guerres offensives, parfois dans le cadre d'une alliance militaire. Toutefois, dans les relations internationales contemporaines, les guerres offensives sont devenues de plus en plus rares, les actes d'agression étant désormais illégaux en vertu du droit international. En raison de cette évolution, ainsi que des changements dans les rapports entre les forces armées et la société, les forces armées, de nos jours, sont généralement axées sur la défense nationale.

Elles sont également de plus en plus souvent impliquées dans la sécurité internationale, par exemple dans les missions de maintien et de soutien de la paix, et dans les réponses internationales aux menaces transnationales à la sécurité telles que la prolifération des armes, le terrorisme et le crime organisé entre autres.

Ces nouveaux rôles et responsabilités en matière de sécurité intérieure et internationale permettent aux forces armées de prouver leur utilité hors temps de guerre tout en élargissant leurs compétences. Les forces armées dans une république doivent avoir une capacité morale indiscutable, un attachement indéfectible à la patrie, une volonté de servir utilement la patrie et ses institutions, un respect strict de la constitution, des lois et

règlements .Au Togo le processus de réformes engagé depuis 2007 soit deux ans avant la mise en place de la CVJR a permis le vote de la loi n°2007-010 du 1er mars 2007 portant statut des personnels militaires. Cette loi qui vise à réaffirmer les valeurs républicaines des forces armées togolaises défini clairement les missions des FAT qui sont entre autres la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la nation. Ces missions s'exercent conformément à la constitution, aux lois et règlement en vigueur. Les forces armées et de sécurité chargées d'assurer la protection des personnes et des biens et de défendre le pays contre toute agression jouent un rôle majeur dans la préservation de la paix et de la tranquillité publique gage de tout développement. Elles concourent ainsi à la stabilité des institutions. Nul ne peut ignorer aujourd'hui l'importance de l'institution militaire dans la vie de la nation.

I- LES FORCES ARMEES TOGOLAISES FACE AUX NOUVEAUX DEFIS SECURITAIRES.

La notion de la sécurité du point de vue historique, est la préservation continue de l'Etat contre les menaces extérieures, c'est aussi la défense de l'Etat contre les agressions extérieures ou la protection de l'intégrité territoriale d'une nation. Cette approche fondée sur l'Etat a évolué et tient aujourd'hui compte de la sécurité humaine. La sécurité humaine est une approche de la sécurité axée sur les individus qui peut être utilisée pour promouvoir le développement et les droits de l'homme.

Au cours de ces dernières années bon nombres de pays ont connu une expansion de l'extrémisme et du terrorisme qui ont entrainé beaucoup de décès, des destructions sans précédent ainsi que de nombreuses perturbations dans la vie de leurs citoyens. Les organisations terroristes telles que le Daesch en Syrie, Al-Quaida au Maghreb Islamique (AQMI) dans le sahel et de Boko Haram dans le bassin du Lac Tchad et en Afrique de l'Ouest ainsi que de nombreux groupes dissidents et cellules terroristes isolées font d'innocentes victime frappant dans les profondeurs des continents à l'échelle planétaire. Elles frappent même au cœur des Etats disposant d'un appareil sécuritaire

sophistiqué. Aucun Etat n'est donc à l'abri des menaces terroristes car les terroristes ne se contentent pas de cibler une zone géographique donnée ou une société déterminée pour des raisons raciales ou religieuses. Le développement rapide de la mondialisation a aussi permis aux groupes criminels d'avoir accès aux nouvelles technologies et aux systèmes de communications modernes par lesquelles ils opèrent avec une certaine facilité. Les organisations terroristes défient les Etats. Ces nouvelles menaces peuvent constituer une entrave au processus de reformes politiques et institutionnelles et à la stabilité des institutions. Cet atelier pouvait ne pas avoir lieu si le Togo n'était pas en sécurité. Le climat de paix et de sécurité que vit notre pays est à mettre à l'actif des forces armées et de sécurité qui veillent nuit et jour. Les conditions de sécurité sont donc favorables pour les réformes politiques et institutionnelles. Les forces armées jouent ainsi leur partition en créant un environnement sécuritaire propice au processus de reformes. Le fait d'avoir les meilleurs lois ou textes ne suffisent pas à propulser une nation sur le toit du monde. Il faut d'abord la sécurité pour permettre leur mise en œuvre.

CONCLUSION

Pour l'essentiel les nouvelles menaces sécuritaires peuvent constituer un frein au processus de reformes. Les forces armées togolaises jouent pleinement leur rôle dans le processus de reformes politiques et institutionnelles en garantissant la sécurité. Ce rôle sera plus accru compte tenu des défis émergeants. La stabilité des institutions et la sécurité des personnes et des biens est un gage de la réussite des réformes.